

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MARDI 15 Juin 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Omer Caron (en raison de la crise sanitaire), ce mardi 15 juin 2021 à 18h30, sous la présidence de Jean-François CARON, Maire

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : Dominique DA SILVA – Laurence DURIEZ – Delphine CROMBEKE – Caroline SESTU – Félix CAILLET – Sophie FAILLY – Laurent DAVID

Etaient absents : Mélanie RYCKEWART – Christophe BASSEZ

Après avoir désigné Hervé STOCKMAN, Secrétaire de Séance, et approuvé le compte-rendu de la séance du 13 Avril 2021, l'assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Prend acte** des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - DEC 05/2021 : location du jardin potager, des anciennes écuries et d'une partie du parc arboré de la Brasserie, située 31 Place de la République
- **Accepte** la décision modificative n°1 au budget primitif 2021
- **Décide** d'admettre l'annulation de créances éteintes pour la somme de 1752,34 Euros correspondants aux titres que la Commune n'a pas la possibilité de recouvrer
- **Décide** de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **Se prononce** favorablement sur le Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin 2020-2026
- **Décide** d'attribuer au titre de l'exercice 2021 les subventions aux associations

- **Accepte** de maintenir à titre dérogatoire et pour une durée de 3 ans, l'organisation du temps scolaire actuelle, soit 8 demi-journées réparties sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi, sans modification des horaires : 8h30/11h50 – 13h50/16h30 pour les maternelles et 8h40/12h – 14h00/16h40 pour les élémentaires

- **Autorise** la poursuite de l'exploitation des terrils 79 et 79A par la Société Schistes Calibrés de l'Artois dans le respect des termes de la convention établie avec la commune

- **Accepte** le renouvellement de la promesse de vente de terrains à la Société Crédit Mutuel Aménagement Foncier pour le projet d'aménagement Quartier Ouest

- **S'engage** sur les mesures compensatoires nécessaires pour le projet d'aménagement du Quartier Ouest

- **Accepte** le principe de cession d'une partie des parcelles AD n° 127 (environ 4000 m<sup>2</sup>) et AD n° 150 (environ 470 m<sup>2</sup>) à la Commonwealth War Graves Commission en vue de l'extension du cimetière militaire « Loos British Cemetery », situé Rue Roger Salengro

- **Décide** de vendre à Maisons et Cités, la parcelle AM n° 362 (1 m<sup>2</sup>) comprise dans l'emprise foncière du Lotissement Desaix

- **Approuve** l'échange avec soulte de parcelles dans le cadre du projet de restructuration des ouvrages communautaires d'assainissement sis Rue Hoche entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

- **Approuve** la mise en place de l'autorisation préalable à la location et de l'autorisation préalable à la division à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre du permis de louer

- **Décide** la création d'un groupement de commandes entre la CALL et les communes volontaires, dont la commune de Loos-en-Gohelle, sur l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer et de la prise en charge par la CALL de 50% du montant des dépenses de la Commune

- **Accepte** la cession à l'euro symbolique à la commune de Loos-en-Gohelle par SIA Habitat des parcelles cadastrées section AC n° 617 et section AC n° 555 en nature de trottoir et situées Rue Denfert Rochereau

- **Informations et questions diverses :**

- Information sur la création d'un carré musulman dans le cimetière communal
- Information sur le marché hebdomadaire

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Loos-en-Gohelle, le 16 Juin 2021

Jean-François CARON,  
Maire de Loos-en-Gohelle  
Par délégation